



Pays du Giennois

Compte-rendu

COMITE SYNDICAL

**10 Avril 2018 – 18h00 – salle de réunion de la Communauté
de commune Berry Loire Puisaye
A Briare**

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une première séance publique à salle de réunion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à Braire, le 10 avril 2018, sous la présidence de M. POUIGNY.

Le quorum est atteint.

Délégués votants : CC Berry Loire Puisaye : Mesdames CHELLY, GANNE, JOSEPH, DANIEL et BLOUET. Messieurs POULAIN, LECHAUVE, THIEBAUT, DOUBRE, Alain BERTRAND, MASSÉ, GIRAULT, DESBOIS, RAT et VIDAL.

CC Giennoises : Messieurs MARQUET, BOULEAU, DARMOIS, CHAUVETTE, HENRY, POUIGNY, RIGAL.

Délégués absents excusés : CC Berry Loire Puisaye : Ms COIGNET, GALERA, CROISSANT.

Délégués absents : CC Berry Loire Puisaye : Ms GOIRAND, Philippe BERTRAND.

CC Giennoises : Mesdames PERRON, DUCOMMUN, LOSKOFF, M. CHABOREL.

Secrétaire de séance : Mme DANIEL.

Assistaient également à la réunion :

CC Berry Loire Puisaye : Ms LECUGY, MARTINE et Mme STRYKALA.

Mme LECLERCQ, Conseillère Régionale. M. COUSIN, Président du Conseil de Développement. Mme PARIS, Agent de Développement Local et Mme LEONARD, Chargée mission développement territorial et environnement du SMPG.

Absents excusés :

CC Berry Loire Puisaye : Ms CHOLLET

CC Giennoises : M. MARQUET, M. DARMOIS

Ms FAES et DAGUIN, Trésorerie de Gien, Mme de CRÉMIERS, Conseillère Régionale. Mme BEAUPERE, Chargée de mission Développement Territorial Conseil Régional du Centre. Mme FLEURY, Conseillère Départementale, M. DEPUSSAY, Développeur Territorial Conseiller Départemental.

Rappel de l'ordre du jour

-
- 1/ Approbation du PV de la réunion du Comité Syndical du 11 décembre 2017,**
 - 2/ Adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2015 des communes du Pays du Giennois pour le calcul de la contribution annuelle,**
 - 3/ Présentation et adoption du Compte de Gestion 2017,**
 - 4/ Présentation et adoption du Compte Administratif 2017,**
 - 5/ Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 vers le Budget Primitif 2018,**
 - 6/ Contribution des EPCI membres du SMPG pour l'année 2018,**
 - 7/ Présentation et adoption du Budget Primitif 2018,**
 - 8/ Délégation du Comité Syndical au Président et au Bureau,**
 - 9/ Informations sur les projets en cours,**
 - 10/ Questions diverses.**

1/ Approbation du PV du Comité Syndical du 11 décembre 2017

Concernant le PV de la séance du 11 Décembre 2017, aucune demande n'est formulée. Il est donc approuvé en l'état et M. le Président remercie l'Assemblée.

2/ Adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2015 des communes du Pays du Giennois pour le calcul de la contribution annuelle

Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1er janvier 2018. Elles ont été calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population. (cf. <http://www.insee.fr/fr/statistiques>).

Les chiffres (population totale) sont les suivants :

Communautés de Communes de CC Berry Loire Puisaye

	Population totale		Population totale
Adon	245	Briare	5 691
Batilly en Puisaye	122	La Bussière	844
Bonny/Loire	2 074	Champoulet	43
Breteau	106	Dammarie en Puisaye	175
Escrignelles	53	Ouzouer/Trézée	1 201
Faverelles	153	Thou	243
Feins en Gâtinais	40	Autry le Châtel	1 025
Ousson/Loire	756	Beaulieu/Loire	1 890
Cernoy en Berry	472	Pierrefitte es Bois	305
Chatillon/Loire	3 223	St Firmin/Loire	566
TOTAL		19 227	

Communes de CC Giennoises

	Population totale		Population totale
Boismorand	860	Les Choux	519
Coullons	2 534	Nevoy	1 213
Gien	15 092	Poilly lez Gien	2 469
Langesse	75	St Brisson/Loire	1 039
Le Moulinet/Solin	134	St Gondon	1 142
		St Martin/Ocre	1 268
TOTAL		26 345	

Total Population Pays du Giennois

45 572

Il est proposé de retenir la population totale avec double compte comme présenté ci-dessus pour le calcul de la contribution annuelle par habitant des membres du SMPG pour l'année 2018.

- **Communauté de Communes Berry Loire Puisaye : 19 227 habitants.**
- **Communauté des Communes Giennoises : 26 345 habitants.**

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°1 : L'adoption des nouveaux chiffres de l'INSEE 2015 entrant en vigueur au 1er janvier 2018 et servant au calcul de la contribution annuelle 2018 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Présentation et adoption du Compte de Gestion 2017

Monsieur Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°2 : Après cette présentation, le Compte de Gestion 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

4/ Présentation et adoption du Compte Administratif 2017

Monsieur PUGNY, Président, sort de la salle de réunion.

M. HENRY prend la parole et présente le Compte Administratif 2017 du SMPG.

- La section fonctionnement du Compte Administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
011	Charges à caractères générales	140.157,55
012	Charges de personnel	104.344,79
65	Autres charges de gestion courante	103,44
68	Dotations aux amortissements des immobilisations	25.179,90
TOTAL		269.785,68
RECETTES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
74	Dotations, Subventions et Participations	167.466,67
77	Produits exceptionnels	12.715,62
TOTAL		180.182,29

Dépenses 2017	269.785,68
Recettes 2017	180.182,29
TOTAL	- 89.603,39

Sur l'année 2017 (sans les résultats reportés), la section fonctionnement du compte administratif fait apparaître un déficit de **89.603,39 euros**.

- La section investissement du compte administratif 2017 fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
13	Subventions d'investissement	12.715,62
20	Immobilisation incorporelles	1.135,73
21	Immobilisation Corporelles	802,19
TOTAL		14.653,54
RECETTES		
Comptes	Libellé	Réalisé en euros
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.045,00
28	Amortissement des Immobilisations	25.179,90
TOTAL		26.224,90

Dépenses 2017	14.653,54
Recettes 2017	26.224,90
TOTAL	11.571,36

Sur l'année 2017, la section investissement du compte administratif fait apparaître un excédent de **11.571,36 euros**.

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°3 : Après cette présentation, le Compte administratif de 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

5/ Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2017 vers le Budget Primitif 2018

Arrivée de M. MARQUET

La balance générale des comptes fait apparaître un excédent de clôture sur les deux sections :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de 115.508,00 euros.
- Un excédent pour la section d'investissement de 15.110,57 euros.

Il est proposé :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de **115.508,00 euros**, article 002, en report à nouveau créditeur de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018.

- d'affecter le résultat de la section d'investissement de **15.110,57 euros**, article 001, en report à nouveau créditeur de la section d'investissement du Budget Primitif 2018.

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°4 : L'affectation des résultats de clôture de 2017 vers le Budget Primitif 2018 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6/ Contribution des EPCI membres du SMPG pour l'année 2018

Le Président rappelle, que par délibération numéro 01-2018 en date du 20 avril 2018, les chiffres INSEE 2018 des communes du Pays du Giennois ont été adoptés.

Il est proposé de maintenir la contribution à 1,40 € par habitant pour l'année 2018.

- Contribution de la Communauté des Communes Berry Loire Puisaye : 19.227 habitants soit une contribution de 26.917,80 euros.
- Contribution de la Communauté des communes Giennoises : 26.345 habitants soit une contribution de 36.883,00 euros.

Contribution totale pour l'année 2018 : 45 572 habitants x 1,40€/hab. = 63.800,80 euros.

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°5 : La contribution fixée à 1,40 euros par habitant pour l'année 2018 ainsi que les contributions pour 2018 des EPCI membres du SMPG sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

7/ Présentation et adoption du Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif 2017 respecte la nomenclature M 14 et s'équilibre au niveau de la section de fonctionnement à **309.223,82** euros en dépenses et en recettes, et au niveau de la section d'investissement à **42.964,52** euros en dépenses et en recettes.

- Section de fonctionnement

DEPENSES		
	Libellé	Prévu au BP 2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	124.690
Chapitre 012	Charges de personnel	132.380
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	9000
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	23.853,95
Chapitre 022	Dépenses imprévues	19.299,87
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0
TOTAL		309.223,82
RECETTES		
	Libellé	Prévu au BP 2018
Chapitre 74	Dotations et participations	181.700
Article 777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	12.015,82
Chapitre 002	Report de l'exercice précédent	115.508,00
TOTAL		309.223,82

- Section d'investissement

DEPENSES		
	Libellé	Prévu au BP 2018
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	19.200
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	10.000
Chapitre 139	Subventions d'investissement transférées au Compte de résultat	12.015,62
Chapitre 020	Dépenses imprévues	1.748,90
TOTAL		42.964,52
RECETTES		
Comptes	Libellé	Prévu au BP 2018
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4.000

Chapitre 21	Virement de la section de Fonctionnement	0
Chapitre 28	Amortissements des immobilisations	23.853,95
Chapitre 001	Report de l'exercice précédent	15.110,57
TOTAL		42.964,52

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°6 : Le budget primitif de 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

8/ Délégation du Comité Syndical au Président et au Bureau

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'une délégation de pouvoir peut être consentie par le Comité Syndical au bénéfice du Président du Pays, des vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction, ou du Bureau dans son ensemble.

Une telle délégation prend la forme d'une délibération et porte sur une ou plusieurs attributions du Comité Syndical, à l'exception de sept matières qui ne peuvent pas être déléguées :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en l'application de l'article L. 1612-15 du CGCT (lorsqu'une dépense obligatoire n'a pas été inscrite au budget, ou qu'elle l'a été pour une somme insuffisante) ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Aussi :

- Vu l'article L 5211-10 du CGCT,
- Considérant que dans un souci d'efficacité administrative et de bon fonctionnement du service public le code permet au conseil d'un EPCI de déléguer une partie de ses fonctions au Bureau et au Président,
- Considérant que le dispositif est en adéquation avec l'organisation fonctionnelle voulue pour ce mandat, il est proposé au Comité Syndical d'accorder sa confiance au Président et au Bureau pour l'attribution des subventions dans la limite de 100€ dans le cadre de la mise en œuvre des projets des écoles en matière de participation aux projets éco-responsables des écoles primaires du Pays du Giennois (cf. délib ci-jointe).

Monsieur le Président rappelle que la délibération a été prise lors du Comité Syndical en date du 11 décembre 2017 : 017-2017.

Avant de céder la parole à l'assemblée, Monsieur le Président précise que cette proposition de délégation s'appuie sur trois mots clés : efficacité, réactivité et confiance.

Aucune question, ni remarque.

Délibération n°7 : La délégation du Comité Syndical au Président et au Bureau pour l'attribution des subventions dans la limite de 100€ dans le cadre de la mise en œuvre des projets des écoles en matière de participation aux projets éco-responsables des écoles primaires du Pays du Giennois est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9/ Informations sur les projets en cours

• POINT D'INFORMATION ZERO PESTICIDE

Depuis le 16 mai 2017, le Syndicat Mixte du Pays du Giennois réalise en partenariat avec la FREDON Centre-Val de Loire, une démarche collective d'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de Plans d'Entretien communaux.

À ce jour, les plans de gestion des 20 communes ont été réalisés.

Concernant le volet communication, 12 communes ont signé la charte « objectifs zéro pesticide », et ont organisé des conférences à destination de la population locale.

Plusieurs autres animations doivent être programmées d'ici le mois de juin 2018 afin de sensibiliser la population locale (stands d'information, signatures de charte d'engagement, animations scolaires, animations grand public).

- **CONTRAT LOCAL DE SANTE DU PAYS DU GIENNOIS**

Pauline Fortin arrivée le 16 Août 2017.

1. Rencontres avec les acteurs médicaux, médico-sociaux, sociaux et les acteurs politiques du territoire.
2. Mutualisation du programme d'actions, passant de 44 actions à 32.
3. **Réalisation d'un forum Contrat Local de Santé** le 13 Février dernier afin de relancer la mise en œuvre concrète des actions élaborées par les acteurs l'année dernière avec l'ancienne animatrice CLS
4. **Exemple d'actions** démarrées :

- Développer le **dispositif sport santé** sur le territoire (contact avec les associations sportives, sensibilisation lors du Forum santé, réunion à venir avec les associations)
- **Table ronde « Troubles du comportement et souffrance à l'adolescence : des solutions adaptées existent »** le 13 Mars 2018 à la Maison des Associations
- **Préparation d'une réunion « Patient Traceur »** avec la MAIA, afin de réunir les acteurs d'un même parcours de santé et d'identifier les points qui pourraient être améliorés
- **Déploiement de la prévention des addictions** dans les établissements scolaires avec l'association Espace (Contact téléphonique avec les infirmières scolaires et mises en relations)
- **Projet « Mobilité vers les médecins généralistes »** avec la mairie d'Ouzouer-sur-Trézée (étude réalisée auprès de la population, plan de financement, demandes de subvention)

M. MASSE présente rapidement le projet de sa commune.

5. **Projets à venir :**

- Travailler sur la **Semaine Européenne de la Vaccination** (ayant pour thème la vaccination du nourrisson)
- Travailler sur la **Nutrition** (Action à venir durant la Semaine du goût)

- **BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS**

Le Président rappelle qu'un premier « Bilan à mi-parcours du Contrat de Pays – CRST » a été déposé le 1^{er} juillet 2017. Le Conseil Régional a modifié les cadres de référence et les a validés lors de la Commission permanente des 21 & 22 décembre 2017.

Les Membres du Bureau ont souhaité revoir le dossier. Un nouveau « Bilan à mi-parcours du Contrat de Pays – CRST » a été déposé pour le 1^{er} Mars. Après le RDV de négociation avec M. ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional, le nouveau CRST - Contrat de Pays vous sera présenté en Comité Syndical.

M. POUIGNY indique que les délais d'attente sont assez longs et que cela peut entraîner des problèmes de trésorerie dans les communes et auprès des privés.

M. BERTRAND demande que soit rédigé un courrier pour faire avancer le rendez-vous de négociation avec M. ROULLET.

Mme LECLERCQ se charge de lui en parler jeudi.

M. RAT regrette de ne plus pouvoir aider les commerces de sa commune. La compétence économique est passée à la communauté de communes ainsi que la Convention « Economique »

L'OCMACS ne pourra plus être mobilisée par le SMP Giennois.

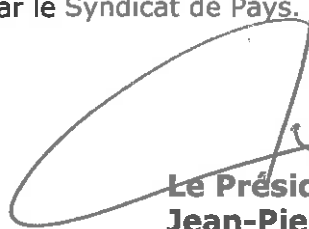
10/ Questions diverses

Pas de question diverses.

L'ordre du jour étant épuisé,

Le Président clôt la séance à 20h00 et remercie la communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour son accueil.

Il propose de partager un verre de l'amitié offert par le Syndicat de Pays.


Le Président,
Jean-Pierre POUIGNY

